

# La Pré-Plainte en ligne.

[www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)



Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits dont vous êtes directement et personnellement victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'auteur, concernant :

- Une atteinte aux biens (vois, dégradation, escroqueries...)
- un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine)

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.

Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police que vous allez choisir.

Dans les autres cas, présentez-vous directement dans une unité de gendarmerie ou un service de police.

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.  
In case of emergency, please dial 17 or 112.  
En cualquier caso de situación de urgencia, llame inmediatamente por teléfono el 17 o 112.

Veuillez à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs.

## PRÉ-PLAINTÉ EN LIGNE

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Connectez-vous sur le site [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)
- 2 Choisissez le lieu où aller signer la déclaration\* (commissariat ou gendarmerie)
- 3 Vous serez contacté par le commissariat ou la gendarmerie pour convenir d'un RDV
- 4 Présentez-vous à l'heure et au jour fixés pour signer votre déclaration

\* jusqu'à 30 jours après le dépôt de la pré-plainte

## ATTEINTES AUX BIENS

Cambriolage, vol de véhicule, dégradation de biens, escroquerie...

## DISCRIMINATIONS ET PROVOCATIONS

Refus d'accès à des lieux de loisirs, d'attribution d'un logement, d'embauche, incitation à la haine...

- La victime doit être personnellement visée par les faits
- Seule la victime ou son représentant légal peut établir la déclaration
- Seuls les faits dont l'auteur n'est pas identifié peuvent faire l'objet d'une pré-plainte en ligne